



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Rapport sur les auditions des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire

En application de la Loi sur les établissements
d'enseignement de niveau universitaire

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2011



COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



assnat.qc.ca

Rapport sur les auditions des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire

En application de la Loi sur les établissements
d'enseignement de niveau universitaire

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2011

COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Stéphanie Boutin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN : 978-2-550-60681-9 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-60682-6 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, février 2011

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Le président

M. Marsan (Robert-Baldwin)

Le vice-président

M. Curzi (Borduas)

Les membres

M. Blanchet (Drummond)

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à compter du 22 septembre 2010

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville), à compter du 22 septembre 2010

M. Robert (Prévost), à compter du 22 septembre 2010

M^{me} Roy (Lotbinière)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres députés ayant participé

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), membre de la Commission jusqu'au 22 septembre 2010

M^{me} Champagne (Champlain), membre de la Commission jusqu'au 22 septembre 2010

M. Deltell (Chauveau)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M^{me} Malavoy (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M^{me} Maltais (Taschereau)

M. Pagé (Labelle)

M. Pelletier (Rimouski)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), membre de la Commission jusqu'au 22 septembre 2010

Secrétaire de la Commission

M^{me} Stéphanie Boutin

Agente de recherche

M^{me} Julie Paradis

Avec la collaboration de :

M^{me} Mélanie Lemire

M. Bertrand Nadeau

M. Stéphane Pageau

M^{me} Michèle Rioux

Révisure linguistique

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Madeleine Lévesque

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1. LE FINANCEMENT DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE	2
1.1 Le sous-financement du réseau universitaire	2
1.2 Les règles de financement	3
1.3 Les frais indirects de recherche.....	5
2. LA GESTION ET LA REDDITION DE COMPTES.....	6
2.1 Les indicateurs de performance	6
2.2 Une gestion rigoureuse	7
2.3 Le recrutement des professeurs.....	8
2.4 L’avenir du réseau de l’Université du Québec.....	8
3. L’UNIVERSITÉ EN TANT QU’ACTEUR DANS SA COMMUNAUTÉ.....	9
3.1 La persévérance scolaire	9
3.2 L’ouverture à l’international.....	10
4. LA MISSION UNIVERSITAIRE.....	11
4.1 La diversification de l’offre.....	11
4.2 Les partenariats et le déploiement des activités à l’extérieur	12
CONCLUSION	14
ANNEXE 1	15

INTRODUCTION

En août et en septembre 2010, la Commission de la culture et de l'éducation a entendu les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire. Les recteurs, les directeurs et les principaux sont venus témoigner de leur administration et de l'évolution de leur établissement depuis les dernières auditions, tenues en novembre 2006 et en février 2007.

La Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire prévoit l'audition des dirigeants tous les trois ans. Chaque année, les états financiers, les états de traitement, un rapport sur la performance et un rapport sur les perspectives de développement des 18 établissements doivent être transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces documents sont par la suite déposés à l'Assemblée nationale. Depuis 2004, la Commission a décidé de s'approprier la grille d'indicateurs développée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à l'occasion des contrats de performance. De plus, elle l'a bonifiée en y ajoutant des indicateurs. L'exercice d'imputabilité des universités a été réalisé à partir de cette nouvelle grille.

De nombreux éléments ont été discutés pendant les dix journées d'auditions. Cependant, les députés ont choisi de se concentrer sur quatre sujets qu'ils considèrent comme prioritaires, soit le financement du réseau universitaire, la gestion et la reddition de comptes, l'université en tant qu'acteur dans sa communauté et enfin la mission universitaire.

Les députés ont été impressionnés, car une véritable mosaïque s'est dessinée pendant les auditions. En effet, chaque université a sa personnalité propre et ses défis particuliers. Malgré cela, le discours tenu démontre que les universités sont conscientes de leur mission commune et de leur devoir. Cet exercice a donné aux membres de la Commission une opinion très favorable et un fort sentiment de fierté envers le réseau universitaire québécois.

1. LE FINANCEMENT DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE

La question du financement du réseau universitaire a été abordée à de nombreuses reprises pendant les auditions devant la Commission de la culture et de l'éducation. Dans ce chapitre, on traite principalement du sous-financement, du financement par effectif étudiant en équivalence au temps plein et des frais indirects de recherche.

1.1 Le sous-financement du réseau universitaire

Le sous-financement

Un fort consensus se dégage parmi les dirigeants, le réseau universitaire est sous-financé, ce qui a de lourdes conséquences sur l'accomplissement de la mission des universités. Il s'agit, selon eux, d'un fait avéré. À ce sujet, le recteur de l'Université de Montréal précise que :

La question du sous-financement défraie la chronique depuis trop longtemps pour ne pas être abordée de manière responsable par tous ceux et celles qui se préoccupent de l'enseignement et de la recherche au Québec¹.

Dans le même ordre d'idées, selon la principale de l'Université McGill :

le sous-financement des universités [...] a un impact majeur sur [leur] capacité de remplir [leur] mission, spécifiquement sur la qualité de l'enseignement et de la recherche [qu'ils sont] en mesure de réaliser, sur la qualité de [leurs] infrastructures ainsi que sur le soutien financier et les services offerts aux étudiants².

La Commission reconnaît les difficultés de financement éprouvées par les universités et leurs conséquences sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Elle est préoccupée par cette question et souhaite qu'elle soit discutée par les différents acteurs du milieu afin que des pistes de solutions durables puissent être découvertes.

L'accessibilité

Un autre point majeur fait l'unanimité des dirigeants, soit le maintien de l'accessibilité aux études pour tous ceux qui ont la volonté et les capacités d'aller à l'université. D'ailleurs, le directeur de l'École nationale d'administration publique résume bien l'opinion générale en cette matière. Pour lui, « la question de l'accessibilité est indissociable de la question [des droits] de scolarité³ ». Si consensus il y a pour l'accessibilité aux études, certains se questionnent néanmoins sur les concessions à faire pour son maintien. C'est le cas du directeur de HEC Montréal : « Il faut avoir aussi un souci de l'accessibilité, mais

¹ Guy Breton, *Journal des débats*, le mercredi 25 août 2010, vol. 41, n° 37.

² Heather Monroe-Blum, *Journal des débats*, le mardi 7 septembre 2010, vol. 41, n° 39.

³ Marcel Proulx, *Journal des débats*, le mercredi 18 août 2010, vol. 41, n° 32.

il ne faut pas que ce souci de l'accessibilité nous fasse sacrifier la qualité à long terme⁴. » En d'autres mots, les dirigeants sont conscients que les droits de scolarité constituent une source importante de financement des universités. Cependant, leur hausse peut représenter un obstacle à l'accessibilité aux études universitaires. L'intérêt de l'équilibre dans les choix qui seront faits pour pallier les difficultés de financement se révèle ici.

Il ressort des échanges que l'accessibilité est un enjeu crucial. Du reste, un accent est mis sur des règles d'ouverture les plus larges possible aux études supérieures.

Dans un contexte où ils reconnaissent les difficultés de financement du réseau, les membres de la Commission insistent pour que les moyens à retenir pour s'assurer d'un meilleur financement ne soient pas un frein à l'accessibilité. Un équilibre doit être maintenu. Les députés répètent donc qu'il faut favoriser, pour tous ceux qui le souhaitent, l'accès aux études supérieures.

Des pistes pour l'amélioration du financement

Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer le financement du réseau universitaire. Cependant, les points de vue sont variés et il n'y a pas de consensus sur les outils à privilégier. Alors que le recteur de l'Université Laval suggère de faire appel au secteur privé, d'autres proposent qu'on hausse les droits de scolarité. Une autre voie consisterait à moduler les droits de scolarité, c'est-à-dire à les ajuster selon le programme choisi par l'étudiant. Toutefois, cette hypothèse ne fait pas l'unanimité chez les dirigeants d'établissements universitaires.

Des dirigeants sont clairement contre cette mesure. D'abord, le recteur de l'Université Laval affirme que la communauté universitaire qu'il représente s'oppose à la modulation. Puis, la rectrice de l'Université Concordia croit que « c'est un peu risqué, dangereux et que ce n'est pas la bonne piste à prendre⁵ ». Ensuite, d'autres sont favorables à ce modèle et souhaitent qu'il soit implanté au Québec. Enfin, plusieurs sont indécis ou mal à l'aise avec cette option.

Les membres constatent que la modulation des droits de scolarité selon le programme d'études est loin d'être l'objet d'un consensus parmi les dirigeants des universités. De plus, une telle formule soulève divers enjeux, dont celui de l'accessibilité, un sujet de préoccupation pour la Commission.

1.2 Les règles de financement

Plusieurs recteurs ont remis en question l'équité des règles de financement du MELS par rapport au caractère particulier de leur établissement. Ainsi, pendant les auditions, on a plusieurs fois déploré que le financement accordé par le MELS soit calculé sur la base de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein. Selon certains dirigeants, cette façon de faire peut défavoriser leur établissement. En effet, les

⁴ Michel Patry, *op. cit.*

⁵ Judith Woodsworth, *Journal des débats*, le lundi 16 août 2010, vol. 41, n° 30.

universités offrent des services à des citoyens et des citoyennes, qu'ils étudient à temps plein ou à temps partiel. Par conséquent, une université dont l'effectif est composé d'une plus grande proportion d'étudiants à temps partiel peut être désavantagée par rapport à d'autres établissements.

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal explique comment ce modèle de financement peut être problématique pour une communauté universitaire et peut avoir des conséquences sur les services :

On ne rend pas justice aux universités quand on fait juste convertir tous les étudiants à temps partiel en équivalent [au temps] plein sans autre forme de pondération, parce que, quand un étudiant qui est inscrit à un cours se présente à la bibliothèque, au service de l'informatique ou à quelque service de l'université, à son responsable de programme, on ne lui dit pas : tu es inscrit à combien de cours? Un cours, donc je te donne un cinquième du temps que je donne à l'étudiant à temps complet. Alors donc, il y a un problème, là⁶.

On explique aux députés que des modifications à la méthode de calcul sont nécessaires. Des critères liés à la proportion d'étudiants à temps partiel de l'établissement pourraient notamment être ajoutés.

Par ailleurs, certains dirigeants dénoncent le fait qu'on accorde un financement plus important aux activités de deuxième et de troisième cycles au détriment de celles de premier cycle. Cette situation illustrerait aussi le manque d'équité dans les règles de financement. Voici à ce sujet l'avis du recteur de l'Université Bishop's :

La première chose que je voulais dire, c'est que le système de financement de nos universités ne favorise pas notre université [...] il y a plus d'argent pour les étudiants de deuxième et troisième cycles⁷.

Précisons que les opinions divergent à ce sujet. De fait, on a aussi avancé l'idée que les cycles supérieurs étaient désavantagés par rapport au premier cycle.

Les membres de la Commission s'entendent sur le fait que les règles de financement doivent être adaptées aux particularités des établissements d'enseignement universitaire. Ils croient que les subventions octroyées aux universités doivent être équitables et prendre en compte tous les aspects liés à la mission d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

- 1. QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport revoie les règles de financement des établissements d'enseignement de niveau universitaire ;**

⁶ Claude Corbo, *Journal des débats*, le mercredi 25 août 2010, vol. 41, n° 37.

⁷ Michael Goldbloom, *Journal des débats*, le vendredi 20 août 2010, vol. 41, n° 34.

2. QUE les conclusions de cet exercice soient déposées à la Commission et que, selon ces conclusions, de nouvelles modifications soient faites.

1.3 Les frais indirects de recherche

Les frais indirects de recherche liés à une subvention ou à un contrat de recherche font référence aux frais de gestion des projets de recherche. Ils comprennent, notamment, les frais d'exploitation et d'entretien des installations comme les laboratoires et les bibliothèques ainsi que les dépenses qu'entraîne le respect des règlements et des normes de sécurité.

Certains recteurs mentionnent que les sommes versées par le gouvernement du Québec sont satisfaisantes. Cependant, la contribution du fédéral comporte de sérieuses lacunes. Le directeur de l'École polytechnique explique ainsi la situation de son établissement :

Il a été convenu, puis les universités étaient d'accord, que les frais indirects devaient payer pour l'entretien et l'opération des espaces de recherche. Et ça, ça nécessitait un minimum de 40 % de frais indirects allant même jusqu'à... le chiffre était de 50 % pour les disciplines légères et de 65 % pour les disciplines lourdes. Le Québec a suivi et nous a donné 50 % pour les légères et 60 % pour les lourdes. Mais le fédéral n'a pas suivi. [À] Polytechnique, notre recherche subventionnée, elle est à 80 % d'origine fédérale. Donc, on a un gros financement fédéral qui arrive pour lequel les frais indirects sont, en moyenne de [...] 26 %⁸.

De son côté, le recteur de l'Université de Montréal estime une insuffisance de fonds de l'ordre de 90 millions de dollars par an.

Les membres de la Commission questionnent les dirigeants sur le manque à gagner en matière de frais indirects de recherche. Ils constatent que d'importantes sommes d'argent auraient dû être injectées dans la recherche. Cette problématique avait d'ailleurs été soulevée au cours des auditions de 2007. Les députés réitèrent la nécessité que le gouvernement fédéral soit sensibilisé à la nécessité d'augmenter le pourcentage des fonds consacrés aux frais indirects lorsqu'il accorde des subventions de recherche.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

3. QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport alerte le gouvernement fédéral de l'urgence d'augmenter substantiellement son soutien financier afin de couvrir les frais indirects de recherche des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

⁸ Christophe Guy, *Journal des débats*, le jeudi 19 août 2010, vol. 41, n° 33.

2. LA GESTION ET LA REDDITION DE COMPTES

Les auditions des dirigeants d'établissements d'enseignement de niveau universitaire sont, entre autres, une occasion de discuter de gestion. C'est pourquoi les parlementaires veulent en savoir plus sur l'utilisation des subventions gouvernementales, sur la façon dont sont offerts les services aux étudiants. Les échanges portent principalement sur les indicateurs de performance, sur la gestion rigoureuse, sur le recrutement de la main-d'œuvre et enfin sur l'avenir du réseau de l'Université du Québec.

2.1 Les indicateurs de performance

Les établissements d'enseignement de niveau universitaire doivent rendre des comptes au MELS régulièrement. C'est au moyen de cette reddition de comptes qu'est évaluée la performance de l'établissement. Des dirigeants ont été sondés par les députés sur ce processus et ils ont proposé certains changements.

Des recteurs d'établissements du réseau de l'Université du Québec expliquent qu'avec l'intégration au périmètre comptable du gouvernement du Québec viennent certaines obligations particulièrement lourdes en matière d'états financiers. Le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi juge d'ailleurs que l'information demandée n'amène « aucun gain en termes de clarté de l'état financier, une perte en termes de lisibilité des états financiers⁹ ».

Il est clair que les dirigeants voient la reddition de comptes comme un exercice essentiel, dans le contexte où les universités sont financées en grande partie par des fonds publics. Cependant, certains d'entre eux croient que les indicateurs utilisés actuellement ne permettent pas de mesurer le rayonnement réel des universités et les retombées de leurs actions sur le milieu.

Les députés s'intéressent aux opinions exprimées par les recteurs sur la reddition de comptes et les indicateurs de performance. Ils sont conscients que l'évaluation de la performance des établissements universitaires pose un défi particulier. En effet, il s'agit d'un exercice complexe, car les critères à prendre en compte pour définir la performance varient selon les caractéristiques propres à chaque établissement. Toutefois, les parlementaires croient qu'une grande attention devrait y être portée et que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) devrait examiner la question.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

- 4. QUE la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) développe des indicateurs axés sur une meilleure appréciation de la performance des établissements d'enseignement de niveau universitaire et qu'elle transmette au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les résultats de ses travaux.**

⁹ Michel Belley, *Journal des débats*, le mercredi 18 août 2010, vol. 41, n° 36.

2.2 Une gestion rigoureuse

Les auditions permettent aussi de s'assurer que les dirigeants des universités font preuve d'une gestion irréprochable des fonds publics qui leur sont confiés. Ainsi, les députés s'enquèrent de leur capacité à atteindre l'équilibre budgétaire et des moyens pris pour y arriver.

Avant toute chose, les députés considèrent qu'une gestion rigoureuse inclut la nécessité de faire un examen complet des programmes pour éviter de donner des cours qui ont des contenus semblables et ainsi réaliser des économies. Ils sont d'ailleurs conscients que la grande majorité des établissements font déjà des efforts en ce sens. Bien qu'ils croient que le fait de couper dans l'offre en vue d'économiser n'est pas une option, ils estiment que les universités doivent poursuivre leurs pratiques d'évaluation des programmes et des services.

L'équilibre budgétaire

Dans le cadre de cet exercice de reddition de comptes, l'atteinte de l'équilibre budgétaire est primordiale selon les députés. Les dirigeants expliquent la façon dont ils ont équilibré leurs finances et comment ils remboursent leur déficit accumulé. Certains d'entre eux parlent des contraintes déjà exercées, notamment des concessions de la part des professeurs et du personnel ou l'abolition de postes. L'Université Bishop's, par exemple, a gelé le salaire de ses professeurs et de ses cadres pendant une certaine période. De plus, des postes de cadres n'ont pas été pourvus dans le but d'améliorer la situation financière de cette université.

Les dirigeants craignent que la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette les soumette à d'autres restrictions budgétaires. En effet, plusieurs considèrent qu'ils ont déjà consenti des efforts à cet égard. Ainsi, l'École nationale d'administration publique n'aurait pas eu de déficit depuis les 15 dernières années. À ce sujet, son directeur s'exprime ainsi :

Nous avons absorbé les compressions, notamment en réduisant la croissance de notre corps professoral [...] alors que d'autres [...] ont maintenu le cap sur les dépenses, ont fait des déficits, ce qui leur a permis de maintenir un corps professoral plus considérable que le nôtre. [...] Nous payons le prix des efforts que nous avons faits pour assurer l'équilibre budgétaire¹⁰.

La Commission est consciente de la rigueur budgétaire imposée aux établissements d'enseignement de niveau universitaire, comme à l'ensemble de l'administration gouvernementale. Il est certain que cette loi oblige à faire des choix difficiles. À cet égard, les députés sont satisfaits des différents moyens adoptés pour réduire les dépenses des universités. Cependant, ils insistent sur l'importance de l'atteinte de l'équilibre budgétaire et, pour les établissements concernés, de la réduction du déficit accumulé. Ils

¹⁰ Marcel Proulx, *Journal des débats*, le mercredi 18 août 2010, vol. 41, n° 32.

félicitent les universités pour les différentes initiatives prises en ce sens et les encouragent à poursuivre leurs efforts.

2.3 Le recrutement des professeurs

Pour fonctionner, les universités ont besoin de professeurs compétents. À la veille d'une pénurie de main-d'œuvre anticipée, les députés se demandent si les universités québécoises auront la capacité de recruter les meilleurs professeurs.

Si la plupart des dirigeants pensent y arriver, d'autres avouent éprouver des difficultés à recruter de bons professeurs dans certaines disciplines où la concurrence est plus forte. D'autres encore estiment leur situation précaire, même si tout est bien maîtrisé jusqu'à maintenant.

Compte tenu des incidences que le manque de professeurs peut avoir sur la qualité de l'enseignement et la compétitivité du réseau universitaire québécois, la Commission invite les universités à peaufiner leurs stratégies pour faire face à cette situation. De fait, si les universités québécoises veulent continuer à être dans la course, elles doivent être en mesure de recruter les meilleurs enseignants pour rester à l'avant-garde.

En conséquence, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation recommandent :

- 5. QUE les établissements d'enseignement de niveau universitaire s'assurent d'avoir un plan de gestion des ressources humaines en prévision des postes de professeurs à pourvoir au cours des prochaines années.**

2.4 L'avenir du réseau de l'Université du Québec

Le réseau de l'Université du Québec a célébré ses 40 ans en 2008. D'ailleurs, certains de ses représentants se questionnent sur son avenir. Les dirigeants des différents établissements qui composent le réseau sont unanimes, le mode de fonctionnement de l'Université du Québec doit être revu.

Les députés s'intéressent à l'avenir du réseau, c'est pourquoi ils encouragent les composantes et le siège social à poursuivre leur réflexion collective sur les changements à apporter à l'organisation. La Commission reconnaît la valeur du réseau de l'Université du Québec et le rayonnement de sa présence au sein de la société québécoise et sur l'ensemble de son territoire. Cependant, elle estime que le moment est venu de remettre en question le rôle et la structure du réseau. Les membres de la Commission se demandent notamment si les composantes de l'Université du Québec ne pourraient pas gagner en autonomie. Ils suivront donc avec intérêt les développements dans ce dossier et souhaitent être tenus informés des constats qui seront tirés de cette réflexion.

3. L'UNIVERSITÉ EN TANT QU'ACTEUR DANS SA COMMUNAUTÉ

Les auditions des dirigeants d'établissements d'enseignement de niveau universitaire ont confirmé que l'université s'implique dans son milieu par divers moyens. Que ce soit en tant qu'acteur du développement régional, ou comme pourvoyeur d'emploi, elle joue un rôle appréciable. Cependant, deux sujets se démarquent, soit la persévérance scolaire et l'ouverture de l'université à l'international.

Avant d'aborder ces deux thèmes, rappelons la large place qu'occupent les activités de recherche dans un établissement universitaire. En effet, la recherche a une grande portée non seulement dans le milieu universitaire, mais aussi dans la société. Que ce soit au moyen de partenariats avec les organismes locaux, les entreprises privées ou le gouvernement, la recherche est en continuel développement, sa présence est primordiale. C'est pourquoi les députés insistent sur le caractère essentiel de la recherche dans tous les domaines. De plus, ils croient que le secteur des sciences humaines et sociales ne doit pas être négligé à l'avantage des sciences pures et appliquées.

3.1 La persévérance scolaire

À titre de membre d'une communauté et d'acteur dans le domaine de l'éducation, l'établissement universitaire a un rôle à jouer dans la persévérance scolaire. Le décrochage scolaire touche un grand nombre d'élèves et a des effets néfastes sur la société entière. D'ailleurs, les dirigeants entendus comprennent leurs devoirs en matière de décrochage scolaire, car une diminution d'étudiants diplômés au secondaire et au collégial a des conséquences directes sur le nombre de jeunes qui entreprennent des études universitaires. Ils reconnaissent également leur part de responsabilité pour éclairer la société sur ce phénomène.

Ainsi, diverses initiatives ont été prises dans la communauté universitaire. À titre d'exemple, la rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue décrit la table interordre de sa région, qui s'intéresse à la persévérance scolaire. Elle mentionne que les trois ordres d'enseignement, secondaire, collégial et universitaire, collaborent. Ils se rendent des services mutuels et utilisent des stratégies communes pour non seulement scolariser les jeunes, mais aussi hausser leur niveau de scolarité.

Les députés estiment que la persévérance scolaire des étudiants universitaires est aussi un enjeu de taille. C'est pourquoi ils considèrent que les universités doivent s'appliquer à relever le taux de persévérance scolaire et le taux de réussite non seulement des étudiants de premier cycle, mais surtout de ceux de deuxième et de troisième cycles. Il est évident que la réussite d'études universitaires dépend d'une multitude de facteurs, comme le financement des études aux cycles supérieurs. Par ailleurs, les services de tutorat et d'accompagnement ne sont pas à négliger.

Les députés constatent que la plupart des universités se préoccupent de la persévérance scolaire. Toutefois, ils jugent que tous les établissements d'enseignement de niveau universitaire sont concernés par le phénomène du décrochage scolaire et qu'ils doivent participer au débat de société qui a cours au

Québec. Il faut par ailleurs souligner que certaines universités ont développé une expertise dans ce domaine reconnue par le milieu de l'éducation. Ainsi, les membres de la Commission considèrent que les établissements de niveau universitaire doivent poursuivre la recherche sur le phénomène du décrochage et favoriser la persévérance et la réussite scolaires du préscolaire aux cycles supérieurs.

En conséquence, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation recommandent :

- 6. QUE les établissements d'enseignement de niveau universitaire intensifient leurs efforts pour hausser les taux de persévérance et de réussite, particulièrement aux cycles supérieurs.**

3.2 L'ouverture à l'international

Les parlementaires s'intéressent à la façon dont les universités se développent dans un contexte de mondialisation. En effet, l'ouverture sur le monde touche à plusieurs aspects du régime universitaire : le recrutement d'étudiants étrangers, l'offre de cours à l'étranger ou les partenariats conclus avec des universités d'autres pays. Les recteurs mentionnent que les universités québécoises ne sont plus seulement en compétition entre elles ou avec les universités canadiennes, elles doivent maintenant composer avec des universités étrangères. Bien sûr, l'émergence de ces nouveaux paramètres a des conséquences sur les choix à faire pour favoriser l'essor des universités québécoises.

Les membres de la Commission constatent qu'il y a de plus en plus d'étudiants étrangers dans les universités québécoises. Ils voient cette croissance de façon positive, car le Québec se dirige vers une sérieuse pénurie de main-d'œuvre. La rétention des étudiants recrutés à l'étranger est essentielle selon les parlementaires. À ce sujet, le recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières présente aux députés son concept d'« immigration académique ». Selon lui, si on facilitait l'inscription d'étudiants étrangers dans certaines filières, peut-être décideraient-ils de s'installer au Québec en permanence.

Des échanges entre les dirigeants d'établissements et les parlementaires portent sur l'offre de cours à l'extérieur du pays. De fait, certaines universités proposent des cours et des programmes à l'étranger alors que d'autres établissements s'associent à des universités ailleurs dans le monde et y instaurent des programmes de façon permanente. Les partenariats entre universités québécoises et des universités d'autres pays font aussi l'objet de discussions, entre autres, sur la mobilité et les échanges étudiants.

Les parlementaires sont intéressés par les différents modes de collaboration avec les universités étrangères. De plus, ils sont conscients que les compétiteurs des universités québécoises sont maintenant positionnés à l'échelle internationale. Bien sûr, cette réalité appelle des actions ciblées de la part des établissements d'enseignement de niveau universitaire québécois.

En conséquence, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation recommandent :

7. QUE l'ensemble des universités québécoises prépare une stratégie concertée qui permettra d'orienter les actions dans un contexte d'ouverture sur le monde.

4. LA MISSION UNIVERSITAIRE

Les parlementaires profitent des auditions pour s'informer du fonctionnement de chaque établissement. L'enseignement étant la mission première d'une université, chacune d'entre elles cherche à diversifier ses programmes afin de répondre aux besoins de la population et selon la région desservie. D'ailleurs, les députés reconnaissent la qualité des efforts consentis en ce sens. Au Québec, les universités modulent leur offre de différente façon, soit par la création de nouveaux programmes, soit par la conclusion de partenariats avec d'autres universités dans le but de développer des programmes spéciaux ou d'implanter des activités d'enseignement dans d'autres régions.

4.1 La diversification de l'offre

Pour répondre aux besoins de la population, les établissements d'enseignement de niveau universitaire diversifient leurs offres de cours et de programmes ainsi que la forme de cette offre. En effet, de plus en plus de cours sont proposés non seulement aux étudiants réguliers, mais aussi aux personnes qui choisissent de suivre une formation continue. Les discussions ont porté sur ces aspects et, plus particulièrement, sur l'offre de cours dans plusieurs langues et l'utilisation des technologies dans l'enseignement.

L'offre de cours dans plusieurs langues

Certains dirigeants expliquent qu'ils ont diversifié l'offre de cours dans leur établissement en y ajoutant des cours en anglais ou dans d'autres langues. Ce choix a été fait dans le contexte où l'apprentissage d'autres langues peut devenir un tremplin pour accéder à des emplois dans le domaine recherché. Le directeur de HEC Montréal explique que :

On a évidemment mis beaucoup d'effort pour améliorer la maîtrise des langues parce qu'on veut que nos étudiants qui proviennent de Montréal ou d'ailleurs au Québec puis tous les étudiants qui viennent chez nous aient une maîtrise des langues meilleure. Pourquoi? Parce que la langue est un instrument important pour accéder à la culture et s'insérer dans les réseaux internationaux¹¹.

Au fil des discussions, les députés cherchent à savoir si l'offre de cours en une ou plusieurs langues est bien encadrée. Ils se demandent si l'apprentissage d'autres langues peut avoir des effets négatifs sur la

¹¹Michel Patry, *Journal des débats*, le mercredi 18 août 2010, vol. 41, n° 32.

qualité du français parlé et écrit des étudiants. Dans le même ordre d'idées, les membres suggèrent que les universités diffusent leur politique linguistique, la rendent accessible et la révisent périodiquement.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

- 8. QUE les établissements d'enseignement de niveau universitaire fassent un suivi de leur politique linguistique;**
- 9. QUE les universités francophones se dotent de lignes directrices claires si elles donnent de l'enseignement dans d'autres langues que le français.**

Les technologies de l'information et des communications pour l'enseignement

Les technologies de l'information et des communications sont très présentes dans les universités québécoises. Les recteurs et les principaux expliquent aux membres de la Commission comment ces nouveaux outils sont intégrés à leurs offres de cours et de services. Qu'il s'agisse de cours en ligne, par visioconférence, au moyen de plateformes synchrones ou asynchrones, les technologies de l'information et des communications présentent une grande panoplie de choix aux universités.

Les membres de la Commission croient que l'utilisation de ces technologies augmente l'accessibilité à l'éducation supérieure, notamment aux personnes dont l'accès physique aux infrastructures d'enseignement est limité et à celles dont l'horaire est incompatible. Ils ont toutefois pu constater que plusieurs établissements en surclassent d'autres en cette matière. Les députés considèrent que toutes les universités devraient démontrer de l'intérêt pour les technologies de l'information et des communications pour l'enseignement. En fait, les dirigeants devraient les intégrer davantage à leur développement, dans un contexte où leur utilisation peut parfois être un choix économique par rapport à l'ouverture d'un campus dans une autre région, une forme d'expansion beaucoup plus onéreuse.

4.2 Les partenariats et le déploiement des activités à l'extérieur

Les partenariats et le déploiement des activités à l'extérieur constituent des solutions privilégiées pour étendre l'offre de cours des universités québécoises. Pendant les auditions, plusieurs initiatives de ce type ont été présentées aux députés.

Les partenariats

Les partenariats entre universités témoignent du dynamisme du réseau universitaire québécois. Les membres de la Commission retiennent quelques exemples de ces initiatives réussies. Ainsi, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Chicoutimi se sont associées pour donner le programme de médecine à Saguenay. De leur côté, l'Université Laval et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ont établi conjointement deux programmes de baccalauréat en sciences forestières. Enfin,

d'autres universités ont pris des ententes avec des cégeps, dans le but de créer des programmes de DEC-BAC.

Par ailleurs, des universités se sont associées à des entreprises pour faciliter l'accès à des stages étudiants. C'est ainsi que l'École de technologie supérieure collabore avec quelque 1100 entreprises chaque année.

L'introduction de partenariats entre universités suscite l'intérêt des députés, car ils font d'elles non pas des compétitrices, mais des complices. Les parlementaires partagent les propos du directeur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) selon lesquels :

On entend souvent dans la société que les universités « compétitionnent », que ces universités « compétitionnent » même à outrance. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que nous croyons fermement, à l'INRS, que c'est en créant des partenariats gagnant-gagnant et non pas de la compétition que nous optimiserons le rendement et les attentes qu'il y a face au milieu universitaire pour le développement du Québec¹².

Les membres de la Commission de la culture et de l'éducation sont convaincus que le partenariat entre les universités est une voie de développement opportune et fort prometteuse. C'est pourquoi on devrait l'encourager et en faire une priorité pour la transmission du savoir. En ce sens, les parlementaires croient que des stimulants financiers devraient être offerts aux universités qui collaborent. De fait, les établissements qui adoptent des partenariats mettent leurs ressources en commun et se partagent la population étudiante. Les encouragements financiers aux partenariats pourraient par exemple faire partie des règles de financement du MELS.

Le déploiement des activités à l'extérieur

Les universités ont pris de l'expansion au cours des dernières années. En effet, de nouveaux campus ont été créés, pensons au campus de l'Université du Québec en Outaouais situé à Saint-Jérôme ou à celui de l'Université du Québec à Rimouski établi à Lévis.

Les députés constatent la tendance actuelle à l'ouverture de campus externes par les établissements universitaires. Plusieurs recteurs affirment que leurs nouveaux campus ont été créés pour répondre aux exigences de la population, qui désire être desservie par un établissement d'enseignement de niveau universitaire dans son milieu. Pour sa part, la rectrice de l'Université de Sherbrooke précise que son établissement est implanté en Montérégie depuis plus d'un demi-siècle. Cette présence répond à un besoin de la communauté. Elle ajoute que la construction du nouvel édifice n'a pas entraîné de grands changements, hormis le fait que l'université est maintenant propriétaire de ses installations.

¹² Daniel Coderre, *Journal des débats*, le mercredi 18 août 2010, vol. 41, n° 38.

Les députés craignent qu'une compétition non productive s'engage entre les établissements universitaires s'ils étendent leurs activités sur les mêmes territoires. Ils croient que ce développement exige un encadrement rigoureux et que, avant toute chose, la collaboration entre universités doit primer.

En conséquence, la Commission de la culture et de l'éducation recommande :

- 10. QUE les universités collaborent davantage afin que l'offre de cours dans les différents campus soit complémentaire et ne cause pas de situations de compétition qui pourraient nuire à la qualité de la formation.**

CONCLUSION

Les membres de la Commission tiennent à souligner l'excellence du réseau universitaire québécois et sa contribution majeure au développement de la société québécoise. Les députés constatent avec fierté que chacun des établissements, avec ses propres caractéristiques, concourt à l'évolution du Québec.

Les auditions des recteurs, des directeurs et des principaux des universités ont été l'occasion pour les députés de mieux connaître chaque établissement. Des effectifs étudiants et des réalités diversifiées, des territoires particuliers, une offre de cours étendue qui répond aux besoins exprimés par la population, tant d'éléments qui indiquent que les universités accomplissent leur mission. On peut en conclure que le Québec a un réseau universitaire de valeur.

Les députés espèrent que leurs constats et leurs recommandations permettront au réseau universitaire de maintenir la qualité de son enseignement et d'être prêt à faire face aux différents défis qui se présenteront dans les prochaines années.

ANNEXE 1

Liste des 18 établissements d'enseignement de niveau universitaire

École polytechnique de Montréal

HEC Montréal

Université Bishop's

Université Concordia

Université Laval

Université McGill

Université de Montréal

Université de Sherbrooke

Membres du réseau de l'Université du Québec

École nationale d'administration publique

École de technologie supérieure

Institut national de la recherche scientifique

Université du Québec (siège social)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Université du Québec à Chicoutimi

Université du Québec à Montréal et Télé-Université

Université du Québec en Outaouais

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Trois-Rivières

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

